



Des enfants maliens dans un camp de réfugiés au Burkina Faso, 2012. © Vincent Tremeau / Oxfam

CE QU'IL RESTE A FAIRE

4 priorités pour une meilleure gouvernance au Mali

Les élections de 2013 ont contribué à restaurer l'ordre constitutionnel au Mali et ont inauguré une période d'espoir pour la paix, la stabilité et le développement. Le défi est maintenant de répondre aux attentes des Maliens pour une meilleure gouvernance.

Aussi, le nouveau gouvernement doit-il impulser un développement équitable, le renforcement de la participation citoyenne, en particulier la participation politique des femmes, l'amélioration de l'accès à la justice, et la promotion la réconciliation.



INTRODUCTION

Près de deux ans après le coup d'Etat de mars 2012, la suspension de l'aide étrangère et l'occupation du nord du Mali par des groupes armés, l'espoir pour la paix, le développement et la stabilité renaît parmi les Maliens. Les récentes élections présidentielles et législatives, respectivement tenues de juillet à août puis de novembre à décembre 2013, ont constitué un pas majeur dans la restauration de l'ordre constitutionnel au Mali, avec un président et des députés démocratiquement élus.

Cependant les élections ne garantissent pas pour autant la restauration d'une « bonne gouvernance ». Des réformes majeures sont nécessaires pour faire en sorte que la démocratie soit au service des citoyens, en particulier les plus vulnérables – les femmes et les hommes en situation de pauvreté.

Les Maliens attendent une rupture dans le mode de gouvernance, avec des mesures contre la corruption et les abus de pouvoir de la part des agents publics, le respect des droits des citoyens y compris pour exercer un contrôle de l'action publique, ainsi qu'une répartition plus équitable des actions de développement à travers le pays.

Assurer que les réponses aux crises alimentaires cycliques et aux conséquences du conflit dans le nord Mali aient des impacts positifs et durables nécessite une nouvelle façon de gouverner. En effet, celle-ci doit être basée sur des institutions fortes et une prise de décision transparente et inclusive qui favorise la responsabilisation et la participation des citoyens.

Les initiatives gouvernementales, telles que le Programme de Développement Accéléré des Régions du Nord (PDA/RN) et le Programme d'actions du gouvernement 2013-2018 (PAG), qui mettent l'accent sur le renforcement des institutions et de l'état de droit, la réconciliation, le développement et la réhabilitation des régions du Nord, s'inscrivent dans cette perspective vertueuse. Toutefois, les politiques mises en place doivent aller plus loin pour s'assurer que les institutions et actes de l'État soient redevables devant les citoyens.

La Mission des Nations Unies multidimensionnelle intégrée de stabilisation au Mali (MINUSMA) bénéficie d'un mandat de stabilisation incluant l'appui au gouvernement malien pour établir l'état de droit, l'amélioration du secteur de la justice, et la promotion de la réconciliation. Celle-ci et les bailleurs de fonds sont actuellement en train de formuler leurs plans de reconstruction et de développement prioritaires pour le Mali. Dès lors, ils doivent s'assurer que leurs initiatives favorisent l'inclusion, la transparence et la redevabilité, et renforcent l'interaction et la réactivité entre l'Etat, ses citoyens et leurs priorités. Cette note d'information basée sur l'expérience d'Oxfam et de ses partenaires de la société civile malienne¹ souligne l'importance de 4 axes dans la mise en œuvre de programmes de reconstruction et de développement afin

d'améliorer la gouvernance. Il s'agit notamment de la répartition équitable et transparente des ressources, la participation politique des citoyens et en particulier des femmes, l'accès à la justice, et la réconciliation nationale.

PRIORITÉ 1

ALLOUER LES RESSOURCES DE FAÇON ÉQUITABLE ET TRANSPARENTE

L'effet cumulé de la faible décentralisation, de la corruption et de l'absence de transparence dans les allocations budgétaires et sur la répartition de l'aide a entraîné un sentiment répandu que les citoyens ne reçoivent pas un traitement équitable de la part du gouvernement.²

Les promesses d'aide formulées lors de la conférence de Bruxelles en mai 2013 – si elles se traduisent en crédits réellement disponibles – représentent une opportunité pour le développement de l'ensemble du Mali. Pour cela, le gouvernement et les donateurs doivent impérativement aller au-delà d'une simple réponse humanitaire au Nord, et s'attaquer à l'incidence de la pauvreté dans cette zone ; ceci sans pour autant négliger les besoins majeurs au Sud.

Suivi des engagements de la Conférence des donateurs pour le développement du Mali (Bruxelles, 15 mai 2013)

Cette conférence a permis de mobiliser formellement « un engagement cumulé de 3,2 milliards d'euros, dont 2,2 milliards correspondant à des crédits supplémentaires, un milliard consistant en des aides déjà prévues. »³. Ce montant global comptabilise en réalité des contributions très hétéroclites. Certains donateurs ont annoncé des enveloppes pour la région, d'autres ont comptabilisé des projets initiés bien avant la crise, d'autres encore ont affiché une contribution majoritairement composée de prêts, d'autres enfin ont mobilisé de véritables enveloppes additionnelles sous forme de dons pour répondre à la nouvelle situation du Mali.

Si bien que l'on peut s'interroger sur le montant d'aide réellement disponible pour la stabilisation et reconstruction du pays.

Au Mali, un Comité Interministériel de suivi des engagements de la conférence de Bruxelles a été formellement créé le 29 octobre 2013 et vise, entre autres, à examiner « la mobilisation des ressources (internes et externes) conformément aux priorités du Plan de Relance Durable du Mali 2013-2014 »⁴

Face à la corruption et au clientélisme qui se sont développés au Mali au fil des années, les bailleurs de fonds devraient accroître leurs exigences tout en améliorant la transparence de leurs engagements en matière d'aide, de leurs dépenses et des impacts de leurs projets.

RECOMMANDATIONS :

L'équilibre délicat dans la répartition de l'aide et des revenus domestiques requiert une évaluation approfondie des besoins sur l'ensemble du pays, une hiérarchisation des secteurs prioritaires, et une bonne stratégie de communication pour informer les citoyens sur les dépenses budgétaires. Le gouvernement et les donateurs ont sur ce point une responsabilité conjointe.

Le gouvernement malien devrait :

- Effectuer des allocations budgétaires claires permettant la réhabilitation du Nord ainsi que le développement dans les régions du Sud. Le gouvernement et les donateurs ont une responsabilité conjointe pour répondre aux besoins à l'échelle nationale.
- Favoriser la transition entre les programmes d'urgence humanitaire et les programmes de développement en assurant un financement visant à renforcer la résilience des femmes et des hommes pauvres face aux crises.
- Développer une stratégie de communication expliquant les allocations budgétaires et les dépenses aux communautés, en valorisant les canaux traditionnels tels que les conteurs de village, ainsi qu'à travers la radio et la télévision.
- Améliorer la transparence et la participation citoyenne dans l'allocation des ressources et les processus budgétaires, notamment pour les projets en cours, avec une information accrue concernant les résultats attendus et les moyens mobilisés.

Les donateurs devraient :

- Assurer la transparence et la redevabilité dans l'ensemble des dépenses liées à l'aide, en étant notamment basées sur des consultations avec la société civile et les communautés maliennes.
- Mettre en place un site multi-bailleurs au standard IITA (Initiative Internationale sur la Transparence de l'Aide) recensant l'ensemble des projets et des flux d'aide internationaux⁵, contrôlant les décaissements et assurant le suivi des résultats.

La MINUSMA devrait :

- S'assurer que ses actions de stabilisation et réhabilitation s'appuient sur des cadres d'intervention qui intègrent et soutiennent les principes de bonne gouvernance, de transparence et de responsabilité, ainsi que l'inclusion et la participation des citoyens tant dans la définition de tels cadres que les processus de prise de décisions en général des autorités maliennes.
- Encourager le gouvernement à consulter systématiquement les organisations de la société civile dans les processus de rétablissement des institutions de l'État, la reconstruction et les processus de développement.

PRIORITÉ 2

FAVORISER LA PARTICIPATION POLITIQUE DES CITOYENS, EN PARTICULIER DES FEMMES

La participation active des citoyens dans les processus politiques est essentielle pour une démocratie active. Cela doit s'étendre au-delà de la simple possibilité des citoyens d'exercer leur droit de vote, en leur permettant d'interagir régulièrement avec leurs responsables politiques aux différents niveaux sur les questions qui touchent leur vie quotidienne. Jusqu'à présent, il n'existe que peu de moyens à la disposition des citoyens pour faire remonter leurs priorités et influencer directement les décideurs politiques.

La Constitution malienne garantit la non-discrimination basée sur le sexe et la Politique Nationale du Genre promeut la participation des femmes dans la prise de décision. Cependant celle-ci reste faible dans la réalité. Les normes culturelles et la peur de la stigmatisation sociale empêchent souvent les femmes d'endosser des rôles de dirigeants publics. Par exemple, en dépit d'un fort taux de participation de l'électorat féminin lors des élections présidentielles, seule une femme était candidate.⁶ Sur les 34 ministres du gouvernement, seules 4 sont des femmes. Aux dernières élections législatives, les partis politiques ont été réticents à mettre en avant les femmes candidates. Enfin, au niveau local, seuls 1,14% des maires⁷ et 8,6% des conseillers municipaux⁸ sont des femmes.

Pourtant, la politique de genre de l'Union Africaine requiert la parité au sein des systèmes de gouvernance. Cela est renforcé par la Déclaration de la Conférence Rio + 20 sur le développement durable et soutenu par le Comité sur la Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Mais le Mali n'a pas encore adopté de quotas ou d'autres mesures temporaires spécifiques pour renforcer la présence des femmes au Parlement ou au Gouvernement. Le Ministère de la Famille, de la Promotion de la Femme et de l'Enfant a toutefois adopté une stratégie 2013 – 2015 visant à augmenter la participation des femmes avec l'objectif d'atteindre 20% de femmes députées, 20% de femmes maires et au moins 30% de femmes conseillères municipales. Cependant, l'atteinte de tels objectifs demeure incertaine⁹

La Politique Nationale de Genre n'aborde pas spécifiquement les droits des femmes dans les situations de conflit, ni leur participation dans les processus de paix, de sécurité et de réconciliation. Compte tenu du contexte de crise / post-crise au Mali, il s'agit d'une omission importante à laquelle il convient de remédier, afin de garantir que les femmes soient incluses dans les processus de reconstruction.

RECOMMANDATIONS :

Pour rénover en profondeur la démocratie malienne, améliorer la gouvernance et consolider l'Etat et la confiance des citoyens envers celui-ci, le gouvernement Malien devrait :

- Renforcer l'inclusion et la participation citoyenne, notamment en ce qui concerne les femmes et les hommes vulnérables, dans les processus politiques et de prise de décisions. Cette mesure peut être mise en œuvre en établissant par exemple des mécanismes de contrôle citoyen, tels que les jurys citoyens, l'analyse et le suivi budgétaire, le budget participatif sensible au genre, etc.
- Garantir des moyens humains et financiers pour la mise en œuvre de la stratégie de promotion de la participation politique des femmes du Ministère de la Famille, de la Promotion de la Femme et de l'Enfant.
- Mettre à jour la Politique Nationale du Genre en prenant en compte les dispositions de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité¹⁰ ou élaborer un plan d'action spécifique sur les femmes, la paix et la sécurité.
- Instaurer des mesures transitoires visant à progressivement atteindre une parité au sein des institutions avec par exemple un quota minimum de 30% de femmes.

Les donateurs devraient:

- Financer les programmes visant à accroître la participation des femmes dans l'élaboration des politiques, la mise en œuvre de la justice, et les processus de réconciliation. Ceci devrait inclure la formation dans la négociation, la médiation, la sensibilisation et les compétences nécessaires pour influencer la définition des politiques et la prise de décision.

La MINUSMA devrait:

- Consulter les communautés, en particulier les femmes et les hommes en situation de pauvreté, dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes.

PRIORITÉ 3

RENDRE LA JUSTICE PLUS EFFECTIVE POUR LES CITOYENS

Pour les victimes du conflit

Le conflit a été marqué par de nombreuses exactions, dont l'ampleur reste encore incertaine.¹¹ A ce jour, peu de procès se sont tenus devant les juridictions nationales pour les crimes commis au cours du conflit. La faiblesse des institutions judiciaires en dehors de Bamako, qui se faisait d'ailleurs terriblement ressentir avant même le début de la crise, est aujourd'hui encore plus marquée.¹²

La volonté affichée du gouvernement malien de réhabiliter rapidement les infrastructures judiciaires dans zones affectées par les conflits est positive.¹³ Au-delà, il va également falloir rebâtir la confiance des populations, notamment au Nord, en la justice. Cela nécessite une réforme en profondeur du système judiciaire et la mise en place de consultations régulières avec les communautés, et en particulier les victimes d'exactions, afin de recenser leurs expériences et leurs attentes vis-à-vis du système judiciaire. Dans le rétablissement d'une justice effective et perçue par les citoyens comme équitable, cette réforme est capitale.

« La justice, c'est avant tout les victimes. Aujourd'hui on parle plus des auteurs des violations des droits que des victimes. On peut construire des infrastructures et des institutions étatiques. Si on ne prend pas en compte les besoins et les droits des victimes, ce n'est pas la justice et il n'y aura pas de paix. »

Mme Bouaré Bintou Founé Samaké, Présidente du WILDAF/MALI

Une justice pour tous

Selon une étude financée par Oxfam en 2011, le Mali ne comptait que 270 avocats environ pour une population totale de 15 millions d'habitants.¹⁴ La majorité étant concentrée à Bamako, la plupart des populations vivant dans les zones rurales ont un faible accès aux services judiciaires. Malgré le droit à l'aide juridique, des milliers de Maliens n'accèdent pas à ces services par manque de moyens financiers, ou ne peuvent se permettre de payer des pots-de-vin aux agents publics.

Par crainte de stigmatisation, certaines femmes – dont plusieurs victimes de la violence basée sur le genre – n'entament aucune procédure judiciaire, qu'elle soit traditionnelle ou moderne. L'accès des femmes maliennes à la terre et aux ressources n'est pas garanti en droit, et en cas de divorce, celles-ci sont donc davantage vulnérables et peuvent voir leur situation de pauvreté aggravée.

RECOMMANDATIONS :

Le gouvernement du Mali, soutenu par les donateurs internationaux et la MINUSMA, devrait engager une réforme en profondeur de la justice, conformément aux engagements du PAG¹⁵ en se concentrant sur :

- L'application d'une « tolérance zéro » contre la corruption au sein du système judiciaire et la mise en place effective d'un mécanisme d'examen des plaintes pour les civils.
- La mise en place de cliniques juridiques mobiles et le déploiement d'assistants juridiques formés notamment aux droits des femmes et aux violences sexuelles et basées sur le genre dans les zones rurales et touchées par le conflit.
- L'établissement des mécanismes de consultations régulières sur les besoins juridiques et les expériences des citoyens, afin de garantir la protection effective des droits des victimes, et de donner la capacité aux citoyens de porter plainte
- La conduite d'enquêtes, la mise en place de tribunaux pour les victimes du conflit et le démarrage d'un programme national de justice et de réconciliation.
- Un programme d'aide juridique suffisamment financé ciblant les femmes et les hommes en situation de pauvreté leur assurant un accès gratuit à des avocats et aux tribunaux.
- La formation des dirigeants religieux et communautaires sur les droits des femmes et les droits humains, les lois maliennes et internationales, et la manière d'intégrer ces normes dans les méthodes traditionnelles de résolution des conflits.

« Un jeune garçon de 18 ans a été emprisonné pour un larcin. Il est resté en prison pendant plus de 10 ans, sans aucun jugement, avant d'être libéré. Suite à l'incendie des archives de la prison centrale de Bamako, le système judiciaire, avait perdu son dossier : il n'a donc jamais été jugé, et est resté derrière les barreaux. Lors qu'il a finalement été libéré, il était dans l'incapacité de retrouver le chemin de sa maison tellement Bamako avait changé. Sa mère était surprise de revoir son enfant, car son oncle chez qui il logeait avait été obligé de lui mentir»

Ibrahima Koreissi, Coordinateur National, Association Deme – So

PRIORITÉ 4

ENGAGER UNE POLITIQUE DE RÉCONCILIATION VOLONTARISTE, INCLUSIVE, ET AU PLUS PRÈS DES COMMUNAUTÉS

En 2013, Oxfam et WILDAF ont mené une étude sur l'impact du conflit sur les relations sociales dans le Nord Mali¹⁶. L'une des conclusions principales était que la reconstruction du tissu social malien, à travers un processus de réconciliation effectif et inclusif¹⁷ doit constituer une priorité majeure. Les communautés interrogées par Oxfam ont clairement affirmé

que les efforts de réconciliation devaient démarrer à l'échelon communautaire, en s'appuyant sur des mécanismes traditionnels de résolution des conflits en complément de dispositifs de justice plus formels. Les femmes et les jeunes sont identifiés comme des médiateurs potentiels efficaces dans le conflit, potentiel qui demeure par ailleurs sous-utilisé.

Le conflit a entraîné le déplacement de 474 000 personnes, sur le territoire malien ou en tant que réfugiés en Mauritanie, au Burkina-Faso et au Niger. De nombreux réfugiés et de déplacés internes n'ont pas eu la possibilité de voter, ni lors du scrutin présidentiel, ni lors du scrutin législatif. Lors des processus de réconciliation, une attention particulière devra également être portée à la prise en compte des perceptions des déplacés internes et des réfugiés, qui sont en règle générale plus sujets à la crainte et à la méfiance du fait de leur expérience du conflit^{18..19}

RECOMMANDATIONS

La Commission pour la Vérité, la Justice et la Réconciliation avec le soutien du gouvernement à haut niveau, la MINUSMA et la communauté internationale devraient:

- Etablir une vision, une stratégie et un plan d'action inclusifs pour la réconciliation nationale, qui permettent de coordonner l'action des différents acteurs, et d'assurer la tenue d'activités de réconciliation au niveau communautaire.
- Reconnaître la valeur ajoutée des mécanismes traditionnels de prévention, de gestion et de résolution des conflits à côté des mécanismes formels de justice pour la réconciliation.
- Soutenir un programme de réconciliation nationale et s'assurer de la prise en compte des voix de tous, avec une attention particulière portée sur la participation des femmes, des jeunes et des personnes déplacées par le conflit.

NOTES

- 1 ACOD, Femmes et Droits Humaines, Groupe Suivi Budgétaire Mali, DemeSo, et WILDAF.
- 2 Du fait d'une démographie plus nombreuse au Sud, le nombre total de personnes en situation de pauvreté est néanmoins plus élevé dans cette région. Pourtant, l'incidence de la pauvreté est souvent plus sévère pour les 10% de la population vivant au Nord du Mali. Par exemple, en 2001, l'incidence de la pauvreté au Nord était de 68,5%, alors qu'elle était de 55,9% sur l'ensemble du pays². En 2006, elle était de 56,3%, comparée aux 50,7% sur le territoire malien ,PADN/PNU, 2013.
- 3 Pascal Canfin, Ministre français délégué auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé du Développement, 22 mai 2013 : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/cr-cafe/12-13/c1213062.pdf>
- 4 Plan de relance durable du Mali 2013-2014 : http://www.maliapd.org/IMG/file/pdf/DOCUMENTS_CLES/12.%20PRED/Plan_pour_la_Relance_Durable_du_Mali_VF.pdf
Voir également : http://www.maliapd.org/IMG/file/pdf/Actu/2013_10_Decret_portant_creation_du_comite_interministeriel_de_suivi_des_engagements_conference_de_Bruxelles.pdf
- 5 Voir L'Initiative Internationale sur la Transparence de l'Aide : <http://iatistandard.org/>
- 6 Rapport Final, République du Mali, Election présidentielle 2013, Mission d'Observation Electorale de l'Union Européenne
- 7 8 femmes sur 703 maires (élections 2009): source maliactu.net du 25 octobre 2013.
- 8 Rapport Final, Mission d'Observation électorale de l'Union Européenne au Mali, 2013 http://www.eucom.eu/files/pressreleases/other/RAPPORT-FINALANNEXESA-F_MOE-UE-MALI-2013-lection-prsidentielle_fr2.pdf
- 9 Rapport Final, Mission d'Observation électorale de l'Union Européenne au Mali, 2013. http://www.eucom.eu/files/pressreleases/other/RAPPORT-FINALANNEXESA-F_MOE-UE-MALI-2013-lection-prsidentielle_fr2.pdf
- 10 United Nations Security Council Resolution 1325 on Women, Peace and Security (2000): <http://daccess-ods.un.org/TMP/3944567.73996353.html>
- 11 Human Rights Watch a répertorié qu'au moins 30 jeunes filles et femmes ont été agressées sexuellement, étant notamment victimes de viols collectifs, ce principalement dans la région de Gao pendant l'occupation du Nord par les groupes armés en 2012 <http://www.hrw.org/world-report/2013/country-chapters/113026>. Le Rapport droits de l'Homme des Nations Unies de janvier 2012 a relevé des amputations, des traitements cruels et inhumains, et la pratique de la torture par les groupes armés. HRW, dans son rapport mondial 2013, a fait état d'exactions et d'exécutions extrajudiciaires par l'armée malienne contre les personnes suspectées de collaborer avec les groupes armés ont été également recensées.
- 12 Par exemple, la Cour d'Appel de Mopti couvre la région entière du Nord. En 2011, d'autres Cours d'Appel étaient censées être établies à Segou, Gao et Sikasso, mais ne sont pas mise en place jusqu'à présent. Rapport interne d'Oxfam sur la justice au Mali, 2011..
- 13 Le gouvernement malien a prévu de développer le Programme de Développement Accéléré des Régions du Nord (PDA/RN). Le plan prévoit 1 570 321 204 918 FCFA sur cinq ans, dont 61,94%¹³ (971 129 168 531 FCFA) sont activement sollicités. Le coût de la réhabilitation du système et des infrastructures judiciaires, y compris les prisons, est estimé à 14,184 milliards de FCFA
- 14 Evaluation interne d'accès à la justice pour le Mali, Oxfam Novib, 2011. La population actuelle est estimée à près de 17 millions de personnes, selon le bureau des Nations-Unies pour la coordination de l'aide humanitaire. Pour plus d'informations, voir les Appels de fonds consolidés de 2014.
- 15 Programme d'action du gouvernement 2013-2018 : «Quant à la justice, sa réhabilitation vise à consolider la démocratie en restaurant la confiance des Maliens en leur système judiciaire et en garantissant la sécurité des investissements privés nationaux et étrangers. Le renforcement de l'Etat de droit ne sera possible qu'à travers la mise en œuvre d'une justice transparente et équitable. Les mesures à mettre en œuvre porteront entre autres sur la mise en place d'un programme de formation continue des magistrats, l'introduction des TIC dans le fonctionnement de la justice (transparence et accès), le renforcement des organisations de la société civile (OSC) spécialisées dans l'assistance juridique aux citoyens, la publication des décisions de justice, l'accroissement du nombre de tribunaux du commerce et de tribunaux du travail, le renforcement des sanctions contre les magistrats convaincus de corruption et de prévarication et le renforcement des corps de contrôle de la magistrature.» http://www.primature.gov.ml/images/PAG_2013-2018.pdf
- 16 I. Allegrozzini and E. Ford (2013) 'Mali: Reconstruire la mosaïque. Perspectives pour de meilleures relations sociales après le conflit armé au Nord du Mali', Oxfam, http://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/rr-piecing-together-jigsaw-mali-conflict-101013-fr_0.pdf
- 17 Voir les engagements du PAG en matière de réconciliation : « la mise en place d'une Commission Vérité, Justice et Réconciliation, au sein de laquelle toutes les communautés du Nord seront équitablement représentées ; l'élaboration et la mise en œuvre d'un Programme de Développement Accéléré du Nord (PDAN) et la mise en place d'un Fonds de Cohésion et de Solidarité (FCS), instrument financier dudit Programme ; la mise en œuvre de la Justice transitionnelle (nationale et internationale) ; le lancement du processus de négociation avec les acteurs de la rébellion ; le renforcement de la cohésion sociale entre toutes les composantes de la société ; le redéploiement du personnel judiciaire ; la création de nouvelles régions administratives; l'érection des régions du Nord en zone spéciale de développement économique. http://www.primature.gov.ml/images/PAG_2013-2018.pdf
- 18 I. Allegrozzini and E. Ford (2013) op. cit.
- 19 Voir la rapport: Reconstruire la mosaïque: Perspectives pour de meilleures relations sociales après le conflit armé au Nord du Mali, Oxfam, 2013.

© Oxfam International février 2014

Ce document a été rédigé par Surendrini Wijeyaratne et Nicolas Vercken pour Oxfam. Oxfam remercie nos partenaires ACOD, Femmes et Droits Humains, Groupe de Suivi Budgétaire Mali, DemeSo, et WILDAF pour leur assistance dans sa réalisation. Ce document fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives au développement et à la gouvernance au Mali.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter advocacy@oxfaminternational.org

Ce document est soumis aux droits d'auteur mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel : policyandpractice@oxfam.org.uk.

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International sous l'ISBN 978-1-78077-548-7, février, 2014. Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 17 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans plus de 90 pays à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté.

Oxfam Amérique (www.oxfamamerica.org)
Oxfam Australie (www.oxfam.org.au)
Oxfam-en-Belgique (www.oxfamsol.be)
Oxfam Canada (www.oxfam.ca)
Oxfam France (www.oxfamfrance.org)
Oxfam Allemagne (www.oxfam.de)
Oxfam Grande-Bretagne (www.oxfam.org.uk)
Oxfam Hong Kong (www.oxfam.org.hk)
Oxfam Inde (www.oxfamindia.org)
Oxfam Intermón Espagne (www.oxfamintermon.org)
Oxfam Irlande (www.oxfamireland.org)
Oxfam Italie (www.oxfamitalia.org)
Oxfam Japon (www.oxfam.jp)
Oxfam Mexique (www.oxfammexico.org)
Oxfam Nouvelle-Zélande (www.oxfam.org.nz)
Novib Oxfam Pays-Bas (www.oxfamnovib.nl)
Oxfam Québec (www.oxfam.qc.ca)

Pour de plus amples informations, veuillez contacter les différents affiliés ou visiter www.oxfam.org.

www.oxfam.org

